

## COMPTABILITE ENVIRONNEMENTALE - 5 QUESTIONS SUR LE MODELE CARE

Le modèle CARE est basé sur une extension du concept de capital à la nature et aux humains. La nature n'est pas considérée comme un actif mais une ressource. De même pour les humains, renommés "capital humain."

D'après le modèle « *le capital est une ressource utilisée et dégradée par l'activité de l'organisation, mais qui doit être maintenue sur une période prédéfinie dans un état satisfaisant pour l'ensemble des agents concernés.* »<sup>1</sup> Le profit est défini comme le montant maximum que l'on peut dépenser sur une période tout en maintenant le capital sur cette même période. Ici, trois types de capitaux sont considérés : capital financier, capital naturel et capital humain.

Contrairement à d'autres modèles qui reposent sur le concept de valeur économique totale et visent à évaluer la perte de bénéfices résultant de dégradations environnementales, CARE est focalisée sur l'évaluation des coûts de maintenance et de restauration pour compenser la dégradation environnementale et maintenir les ressources naturelles en bon état.

Le modèle repose sur 4 étapes :

1. Identifier les impacts environnementaux et sociaux : « *pour définir ce qui doit être maintenu, le modèle CARE privilégie le recours aux porte-paroles des capitaux, c'est-à-dire à l'ensemble des acteurs concernés par le maintien de la ressource, ainsi qu'aux intermédiaires permettant de faire parler le capital* ».

2. Si les impacts sont négatifs, alors des mesures de restauration doivent être identifiées et leur coût calculé. « *CARE ne cherche pas à mettre un prix sur la nature ou la vie humaine.* »<sup>2</sup> Son objectif est de maintenir le capital naturel et humain de même que le capital financier.

3. Les coûts de maintien sont enregistrés dans le compte de résultat où ils viennent réduire le profit (résultat net). Ils apparaissent aussi au bilan, au passif en tant que capital naturel et humain (qui représentent la dette de l'entreprise vis-à-vis des ressources naturelles et humaines dont elle dépend, ou encore la dégradation de ces ressources liée à l'activité de l'entreprise) et à l'actif en tant que coût d'usage futur des actifs naturels et humains.

Si l'entreprise se contente d'enregistrer ses dégradations mais n'effectue pas les dépenses de restauration identifiées, alors sa dette vis-à-vis des ressources naturelles et humaines qu'elle utilise augmente chaque année, ce qui se matérialise dans le bilan par un écart croissant entre la valeur des capitaux naturels et humains qui reste stable et les coûts d'usage futurs qui déclinent.

4. La dernière étape consiste à s'assurer que les amortissements accumulés ne seront utilisés que dans un but de conservation du capital naturel et humain.

---

<sup>1</sup> Compta durable, le modèle CARE <http://www.compta-durable.com/comptabilite-environnementale-sociale/modele-care/>

<sup>2</sup> Compta durable, supra

Ce modèle soulève plusieurs questions :

1. Sur quels critères sont choisis les « porte-paroles » et représentants des différents types de capitaux ? Et comment éviter l'écueil typique des consultations entre parties prenantes et autres groupes d'experts qui sont dominés par des lobbys représentant une minorité d'intérêts privés ?

Régler ce problème est crucial pour **éviter une sous-estimation des dégradations environnementales, et des scénarios de référence et coûts de maintien biaisés en faveur des intérêts dominants dans le processus.**

Les critères de choix au sein des différentes catégories de porte-paroles sont également importants : à titre d'exemple, les ONG environnementales ne sont pas un groupe homogène avec une vision uniforme, mais représentent une diversité de points de vue liée à leurs sources de financement et à leur histoire : une ONG environnementale comme Sea Shepherd aura par exemple une perspective diamétralement opposée à celle du WWF.

Le modèle CARE repose en outre sur l'idée que les trois types de capitalistes gèrent un profit commun, « *ce qui devrait en faire sinon des alliés du moins des partenaires possibles, et non, comme dans la situation actuelle, des adversaires automatiques.* »<sup>3</sup> Le fait que trois catégories de parties prenantes gèrent un profit commun ne change pas le fait qu'ils ont des intérêts divergents, chacun ayant intérêt à maximiser les sommes allouées au maintien de son type de capital. Le modèle CARE a l'intérêt de rendre visibles les trois catégories d'intérêt, mais il ne fait pas disparaître les tensions naturelles et négociations indispensables entre les différentes catégories de parties prenantes.

2. Valoriser en termes monétaires le coût de conservation n'est-il pas une façon indirecte de valoriser en termes monétaires les ressources naturelles en question, puisque sans maintien la ressource dégradée disparaîtrait ? N'y a-t-il pas un risque que ces coûts soient interprétés et utilisés comme un prix ? Comment s'assurer que les valeurs monétaires produites ne conduisent pas à des décisions politiques erronées ?

Le modèle CARE repose sur l'hypothèse implicite que **protéger la nature requiert le recours à une valorisation monétaire, en l'occurrence du coût de son maintien.** Cette hypothèse n'est pas anodine et est historiquement fautive : les réglementations environnementales traditionnelles ne requièrent pas de valorisation monétaire et ont un bilan excellent en termes d'efficacité, que ce soit pour régler le problème du trou dans la couche d'ozone, de l'amiante, requérir des pots catalytiques etc. Nous conservons beaucoup de choses que nous ne valorisons pas et nous valorisons beaucoup de choses que nous ne conservons pas. La valorisation n'est ni nécessaire ni suffisante pour la conservation.<sup>4</sup>

Produire des chiffres n'est pas anodin, car ces chiffres influencent ensuite les décisions politiques. Ce que nous mesurons affecte ce que nous faisons. L'un des créateurs du PIB a lui-même reconnu que « *si c'était à refaire, j'aurais beaucoup de sympathie pour ce qui a été dit sur le fait de ne pas utiliser un seul chiffre, et même ne pas en produire un.* »<sup>5</sup>

<sup>3</sup> Richard J, Comptabilité et cogestion environnementale (le modèle CARE) Séminaire UMR 5600 EVS / Institut Henri Fayol de Mines Saint-Etienne, 1 décembre 2017

<https://www.mediaterrre.org/docactu.R29uZHJhbi9kb2NzL3ByZXNlbnRhdGlvbmpyaWNoYXJkMjA5NzEyMQ==.9.pdf>

<sup>4</sup> Heal Geoffrey M., Valuing Ecosystems Services. Ecosystems, National Research Council 3, 24-30, 2000. Quoted in Kill Jutta, Economic Valuation and Payment for Environmental Services Recognizing Nature's Value or Pricing Nature's Destruction?, Heinrich Böll Stiftung – Ecology, September 2015. Online. Available at:

[https://www.boell.de/sites/default/files/e-paper\\_151109\\_e-paper\\_economicvaluenature\\_v001.pdf](https://www.boell.de/sites/default/files/e-paper_151109_e-paper_economicvaluenature_v001.pdf)

<sup>5</sup> Kill Jutta, Economic Valuation and Payment for Environmental Services Recognizing Nature's Value or Pricing Nature's Destruction?, Heinrich Böll Stiftung – Ecology, September 2015. Online. Available at:

[https://www.boell.de/sites/default/files/e-paper\\_151109\\_e-paper\\_economicvaluenature\\_v001.pdf](https://www.boell.de/sites/default/files/e-paper_151109_e-paper_economicvaluenature_v001.pdf)

Produire des valeurs monétaires peut en outre entraîner un usage allant au-delà de l'intention de leur créateur, et promouvoir implicitement la transformation de choix politiques en analyses coût-bénéfice, aussi inadaptées soient-elles à une situation menaçant la survie de l'humanité.

En l'occurrence, il y semble y avoir un risque non négligeable que les coûts de maintien soient interprétés de façon abusive comme le prix de la nature, ce qui conduirait à une grossière sous-évaluation de sa valeur et à la conclusion erronée que la détruire ne coûte pas cher et n'est pas grave.

3. Comment s'assurer que CARE ne soit pas utilisé pour de la compensation à l'avenir, par exemple dans le cadre de la nouvelle stratégie biodiversité européenne 2030 qui est axée sur un principe de gain net de biodiversité, ou au sein d'une entreprise multinationale ?

Le modèle CARE indique que l'amortissement cumulé doit être utilisé dans le seul but de conserver le capital humain et naturel. Cette conservation est-elle une « conservation « pure » ou une conservation « nette » ? Par exemple une entreprise dégradant les conditions environnementales et de travail de son siège en France peut-elle compenser en dépensant pour améliorer les conditions de travail et environnementales dans sa filiale mexicaine où les coûts sont moins élevés ?

Plus généralement, comment s'assurer que CARE ne soit pas instrumentalisé pour empêcher des réglementations environnementales plus contraignantes ? Le processus politique regorge d'exemples de lobbies promouvant des propositions environnementales afin de préempter une future réglementation qui leur coûterait plus cher. La nouvelle règle « **one in one out** » de la commission européenne augmente de ce risque en imposant que toute nouvelle réglementation environnementale soit compensée par la suppression d'une réglementation existante.

4. Comment s'articule le concept de capital humain avec le droit du travail et les modes de représentation existants des salariés ? Y a-t-il un risque qu'à terme il se substitue partiellement à eux au lieu de venir en complément, au risque d'affaiblir le pouvoir de négociation des salariés ? Y a-t-il en outre un risque que le concept de capital humain dépolitise les rapports de force et négociations entre management, actionnaires et salariés ?

Il semble important de s'assurer que le principe de cogestion entre représentants de différents types de capitaux n'entraîne pas une dépolitisation implicite en obfusquant les rapports de force.

Il convient en outre de s'assurer qu'une négociation entre parties prenantes entreprise par entreprise au lieu d'une négociation collective par secteur n'entraîne pas un affaiblissement du pouvoir de négociation des employés.

5. Quel usage ? Comment CARE incite-il à effectuer les dépenses de maintien identifiées et non pas seulement les afficher au bilan ?

L'écart entre les dégradations identifiées et dépenses de maintien effectuées est certes visible dans le bilan mais n'est absolument pas une garantie que les dépenses seront effectuées.

Il est suggéré qu'idéalement le profit supplémentaire correspondant aux dépenses de maintien non effectuées devrait être « pénalement réprimé »<sup>6</sup> en tant que délit de distribution de dividende fictif. Nous soutenons le recours à une réglementation contraignante, outil politique qui n'a plus à faire la preuve de son efficacité.

---

<sup>6</sup> Richard J, *ibid*

Cependant quitte à légiférer, une réglementation environnementale classique en amont semble une piste beaucoup plus efficace, exhaustive et homogène qu'une approche entreprise par entreprise pouvant conduire à des résultats très différents pour des dégradations comparables.

Au-delà de l'harmonisation et de l'efficacité, les réglementations environnementales traditionnelles ont aussi l'avantage de ne pas nécessiter de comptabilité environnementale, car les coûts liés sont automatiquement intégrés dans la comptabilité traditionnelle.

## **Conclusion**

Le modèle CARE est une contribution originale visant à rendre plus visible (à ceux qui lisent les bilans et comptes de résultat) les dégradations écologiques liées à l'activité d'une entreprise.

Il est différent des approches de comptabilité environnementales cherchant à mettre un prix sur les services écosystémiques, et ne nécessite pas leurs hypothèses irréalistes, modélisations incomplètes et méthodologies de valorisation biaisées.

Il pose cependant trois problèmes :

Il repose sur une valorisation monétaire des coûts de maintien environnementaux pouvant potentiellement être instrumentalisée.

Le principe de cogestion entre porte-paroles de différents types de capitaux part d'une bonne intention mais fait preuve de candeur politique.

Enfin, les bénéfices du modèle CARE comparés à une réglementation environnementale contraignante classique n'apparaissent pas évidents : CARE impose lui aussi de légiférer pour être efficace, crée un risque d'harmonisation réduite et de résultats plus hétérogènes, et entraîne des coûts supplémentaires liés à la mise en place et au reporting de ce nouveau cadre comptable. En conséquence, les réglementations environnementales traditionnelles apparaissent comme étant le meilleur outil de protection de la biodiversité.